



Procès-verbal de séance Conseil Municipal du mardi 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq mars à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-neuf février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés :

Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETES.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

| Membres en exercice | Membres présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de votants |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 10 | 7 | 0 | 7 |

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Dossier DETR 2024 : logement communal et local infirmières
2. Approbation des statuts du SMRP Vère-Lézert
3. Désignation d'un délégué au sein du SMRP Vère-Lézert
4. Dossier DETR 2023 : avenant

Point d'actualité

1. Dossier Plan Sauvegarde Communal

Questions diverses

N°2024-02-11

1.1.8

Délibération demande de subvention DETR 2024 :

Monsieur le Maire expose que le projet de la construction du cabinet d'infirmière et du logement, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet à 232 313.04 € HT soit 278 775.65 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|--|--------------|----------------------|---------------|
| <i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i> | | | |
| | | | |
| <i>Financements publics</i> | | | |
| Etat | DETR | 93912.55 | 35% (+10%+5%) |
| Région | | | |

| | | | |
|-------------------------|-------------|-------------------|-------|
| Département | ATOOUT TARN | 12023.48 | 15% * |
| Auto-financement | | | |
| Fonds propres | | | |
| Emprunt | | 126 377.01 | |
| Total HT | | 232 313.04 | |

*15% uniquement sur la construction du cabinet d'infirmière et après déduction des loyers prévisionnels sur 10 ans soit déduction de 36 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : **Juillet 2024**

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **Automne 2024**

Date prévisionnelle de fin de l'opération : **Été 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 232 313 .04€ HT
- ✓ **Approuve** le plan de financement exposé
- ✓ **Autorise** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

N°2024-02-12

5.7.6

Approbation des nouveaux statuts du SMRP Vère-Lézert :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert n° D_03 du 6 décembre 2023 portant sur la révision et adoption des nouveaux statuts de SMRP Vère-Lézert ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024_01_03 en date du 12 février 2024 ;

Vu le courrier de la Présidente du SMRP et des Maires des Communes adhérentes reçu par mail le 28 février 2024 ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Nous avons reçu par mail le courrier de la Présidente du SMRP Vère-Lézert, de M. Pascal HEBRARD, Maire de Bernac, de M. Max ESCAFFRE Maire de Castanet et M. Alain TROUCHE Maire de Villeneuve sur Vère, qui soutiennent et s'engagent à maintenir la garderie sur de Sainte-Croix, s'il venait à y avoir une fermeture de classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **Approuve** les nouveaux statuts du SMRP Vère-Lézert.

N°2024-02-13

5.3.4

Désignation délégué SMRP Vère Lézert :

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-21, L.2121-29 et L2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_3_5 du 27 mai 2020 portant sur la constitution sur les délégations aux syndicats intercommunaux ;

Vu la lettre de démission de Mme Ève PUJADE, Conseillère Municipale, reçue en mairie le 13 février

2024

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Suite à la démission de Mme Ève PUJADE, Conseillère Municipale, en date du 13 février 2024, il convient de procéder à son remplacement au sein de l'instance du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert dont elle était membre.

Après un tour de table, Mme Flavie PIRON se propose de siéger au sein du SMRP Vère-Lézert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **Approuve** le remplacement de Mme Ève PUJADE par Mme Flavie PIRON au sein du SMRP Vère-Lézert

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de M. Sylvain GIL a compté du 4 mars 2024 en contrat PEC de 12 mois pour une durée hebdomadaire de 30h.
- Le spectacle demandé à la scène nationale dans le cadre de l'opération « Au fil du Tarn » n'est pas disponible et sera remplacer par le spectacle « Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin », le samedi 25 mai 2025.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le Mardi 19 Mars 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS



Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

